

Diplôme d'études en architecture

Financement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formation professionnelle initiale
Sous statut scolaire lycée / supérieur

Organisme responsable et contact

ENSAP BORDEAUX
05.57.35.11.00

Accès à la formation

Publics visés :

Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Admission sur entretien bac ou équivalent

Prérequis pédagogiques :

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le diplôme d'études en architecture (DEEA) valide le premier cycle des études d'architecture en 3 ans et confère le grade de licence. Le premier cycle permet d'acquérir les bases d'une culture architecturale, de la conception en architecture et de la pratique du projet. La formation comporte des enseignements théoriques : mathématiques, physique, géométrie dans l'espace, informatique (CAO, DAO), histoire de l'art et de l'architecture, mécanique et résistance des matériaux, acoustique, urbanisme et aménagement. Elle intègre aussi des enseignements pratiques, notamment des ateliers sur les matériaux et les techniques, des stages en agence, et des visites de chantiers. Les études d'architecture se poursuivent en second cycle pour obtenir le diplôme d'Etat d'architecte.

Contenu et modalités d'organisation

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38343/>

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'études en architecture - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00603890	du 01/09/2025 au 30/06/2028	Talence (33)	ENSAP BORDEAUX		Non éligible	